

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 16-2021

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

**Boucllement du préavis N° 05-2010
Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et
infrastructures)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit engagé pour l'étude des mesures du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et de différents projets d'aménagement touchant le centre-ville de Pully, en référence au préavis N° 05-2010 (19 mai 2010).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Totaux	2'795'000.00	2'618'513.09	176'486.91

Le projet s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 176'486.91 TTC par rapport à la demande de crédit.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 2'618'513.09 sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2022, sur une période de 3 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} décembre 2021.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 8 décembre 2021